

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 3394 Société : RAN

Actif  Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENDIDANE Né : 12-9-60

Date de naissance : 12-9-60

Adresse : Laboratoire

Tél. : 0661.08.4799 Total des frais engagés : 780,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed Sidqui  
Spécialiste des Maladies  
Respiratoires et Allergiques  
115, Av. Sidi Mohamed Ben Abdellah  
4ème Etage N°16 - TANGER  
Tél. : 05 39 37 45 00

Date de consultation : 18/07/2022

Nom et prénom du malade : BENDIDANE MOHAMED

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : Asthme respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Le : 18/07/2022

Signature de l'adhérent [e] :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/07/22	Actes		250,00 DH	<i>Dr. Mohamed Sidqui Spécialiste des Maladies Respiratoires et Allergiques 115 Av. Sidi Mohamed Ben Abdellah N°16 - TANGER Tél.: 05 39 37 45 60</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie TALEDDINE Rue Echaid Benhacen n°568 Hay Brades - TANGER Tél: 05 39 31 18 27	18/07/2022	130,70

INPE: 162102628

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type

Spécialiste des maladies respiratoires

NOTE D'HONORAIRES

Nom et prénom : BENDIDANE MOHAMED

DESIGNATION	MONTANT EN DHS
CONSULTATION	250.00 DH
RADIOGRAPHIE THORACIQUE	
EXPLORATION FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE (spirométrie)	
PRICK TEST	
NEBULISATION	
AUTRE : .....	
	250.00 DH
NET A PAYER	

ARRETE LE PRESENT ETAT D'HONORAIRES A LA SOMME DE : *Deux cent cinquante*

MODE DE PAYEMENT	ESPECE	<input checked="" type="checkbox"/>
	CHEQUE BANCAIRE	<input type="checkbox"/>

*Dr. Mohamed Sidqui*  
 Spécialiste des Maladies  
 Respiratoires et Allergiques  
 115, Av. Sidi Mohamed Ben Abdellah  
 4<sup>ème</sup> Etage N°16 - TANGER  
 Tel.: 05 99 97 48 89

GTIN 18901117253435  
LOT BA20484  
EXP 07/2023  
S/N 35831874795933  
PPV : 161 DH 80

GTIN 18901117253435  
LOT BA20484  
EXP 07/2023  
S/N 57441116540256  
PPV : 161 DH 80

GTIN 18901117253435  
LOT BA20484  
EXP 07/2023  
S/N 20282390596424  
PPV : 161 DH 80

PPV 45 30 DH  
Aerosol 200 doses  
VENTOLINE 100 mcg  
118001 141258

GSKSmithKline  
Maroc  
Ain El Aouda  
Region de Rabat

Docteur Mohamed Sidqui  
Spécialiste des maladies respiratoire

- Tuberculose-Asthme-Allergie Réspiratoire
- Maladie respiratoire professionnelle
- Aide au servage tabagique

الدكتور محمد صدقى  
إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسى  
داء السل - الضيقه - حساسية الجهاز التنفسى  
أمراض الجهاز التنفسى المهنية  
المساعدة على الإقلاع عن التدخين

طنجة، في : .....18/07/2022.....

**BENDIDANE MOHAMED**

3x161,80

- **TIOVA 18 $\mu$ g**  
Inhalation du contenu d'une gélule une fois par jour pendant  
03 mois
- **VENTOLINE spray**  
utilisation à la demande.

45,30

530,70



**Dr. Mohamed Sidqui**  
Spécialiste des Maladies  
Respiratoires et Allergiques  
115, Av. Sidi Mohamed Ben Abdellah  
4ème Etage N°16 - TANGER  
Tél.: 05 39 37 45 60

**Pharmacie TAJ EDDINE**  
Rue Echahid Benlabcen n°56B  
Hay Branes I - TANGER  
Tél: 05 39 31 18 27